

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 25 septembre 2025

N° CP-2025-6-4-1

N° **applicatif** 13195

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction de l'insertion vers l'activité et du logement

ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DES DISPOSITIFS D'INSERTION ET LOGEMENT POUR LES JEUNES - ANNÉE 2025

Résumé : Le contexte actuel de notre territoire met en lumière les difficultés d'accès à l'autonomie pour les jeunes de 18 à 25 ans, notamment pour les plus précaires d'entre eux, dont une grande partie a connu un parcours ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Ces jeunes sont davantage impactés par les difficultés, budgétaire, d'insertion socio professionnelle, d'accès à l'emploi et au logement.

La Collectivité européenne d'Alsace, depuis de nombreuses années, concourt à soutenir ces publics, par le subventionnement de dispositifs de droit commun qui ont pour objectif l'insertion globale et l'accès au logement des jeunes.

Pour l'année 2024, ces dispositifs ont permis à 1 187 jeunes en situation de précarité de bénéficier d'un accueil et en fonction de la situation, d'un suivi au sein de la Plateforme Jeunes de l'ETAGE ; à 32 jeunes d'accéder à un hébergement et à un accompagnement adapté en Colocation Coachée ; à 319 jeunes d'être suivis dans le cadre du dispositif Pass'Accompagnement.

Il est proposé à la Commission permanente de renouveler pour l'année 2025, l'attribution de subventions de fonctionnement pour les dispositifs de la Colocation Coachée, du Pass Accompagnement et le financement du poste de travailleur social à la Plateforme Jeunes de l'ETAGE, pour un montant total de 613 486 € et d'approuver les termes des conventions à conclure avec les associations bénéficiaires.

Afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ainsi que leur accès au logement, la Collectivité européenne d'Alsace soutient et encourage, depuis plusieurs années sur le territoire bas-rhinois, le développement de plusieurs dispositifs favorisant l'autonomie :

- La Plateforme Jeunes (PLAJE),
- La Colocation coachée,
- Le Pass'Accompagnement.

Ces dispositifs ciblent en majorité les jeunes fragiles, en rupture familiale et pour beaucoup d'entre eux sortants de structure et d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. La

plupart ont connu un parcours difficile, semé de ruptures et vivent prématurément une instabilité sociale, professionnelle et locative. La classe d'âge des 18-25 ans est l'une des plus impactée par les effets du contexte actuel, avec souvent moins de protection sociale et pour certains, sans soutien familial ou amical.

Dans ce contexte, l'ensemble des dispositifs financés est particulièrement important pour assurer un rôle d'amortisseur social et de prévention. Ces outils s'inscrivent pleinement dans la politique de la Collectivité européenne d'Alsace et figurent dans le Plan Départemental de l'Habitat, adopté par le Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 26 mars 2018 (CD/2018/008), dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), adopté par le Conseil départemental du Bas-Rhin le 2 novembre 2015 (CD/2015/110) et dans le plan Enfance Jeunesse Famille, adopté par le Conseil départemental du Bas-Rhin le 25 juin 2018 (CD/2018/021).

Ces partenariats prennent la forme de conventions annuelles ayant pris fin au 31 décembre 2024.

Il vous est proposé de renouveler en partie ces conventions, au titre de l'année 2025. Vous trouverez ci-dessous un bilan de l'année 2024 ainsi que les propositions de renouvellement pour l'année en cours pour les dispositifs de la Colocation Coachée, du Pass' Accompagnement et du maintien du financement du poste de travailleur social à la Plateforme Jeunes de l'ETAGE.

1 - LA PLATEFORME JEUNES DE L'ETAGE

Depuis janvier 2017, un poste de travailleur social est financé à **l'ETAGE**, lequel agit au sein d'une plateforme d'accueil et d'accompagnement à destination des jeunes bas-rhinois en situation de rupture ou en voie de l'être.

a) Offre de service et plus-value du dispositif

Grâce à l'expertise de l'ETAGE et de sa connaissance du public, la Plateforme Jeunes a pour mission l'évaluation globale de la situation des jeunes rencontrés. L'accueil, réalisé en proximité permet un diagnostic approfondi et un accompagnement sur mesure en fonction de la difficulté du jeune.

b) Données qualitatives et quantitatives de l'année 2024 :

En 2024, 1 187 jeunes ont été accueillis à la Plateforme Jeunes de l'ETAGE (1 153 en 2023) soit 5 nouveaux jeunes par jour. Il s'agit d'un accueil large immédiat, capable de répondre à l'urgence sociale. Dès que possible, le jeune est orienté vers un référent de parcours. Le service Plateforme Jeunes est composé au total de 20 travailleurs sociaux, 8 sont dédiés à la mission « référent de parcours » dont 1 poste est financé par la subvention versée par la collectivité.

La moitié des jeunes reçus arrive sans orientation préalable par un professionnel. Le bouche à oreille, les réseaux sociaux font de l'ETAGE une structure identifiée par les jeunes. Plus de 27 % (sur éléments déclaratifs) des jeunes reçus déclarent avoir bénéficié d'une prise en charge durant leur minorité par l'Aide Sociale à l'Enfance. Après avoir été reçu en permanence sociale 84% des jeunes ASE sollicitent un suivi.

Les jeunes accompagnés par un référent de parcours, peuvent bénéficier d'une prise en charge pluridisciplinaire. Ainsi, en fonction des problématiques rencontrées, ils peuvent bénéficier, en interne, de rencontres avec des professionnels supports (infirmière,

interprète, psychologue, juriste, référente Mission Locale...). La stabilisation porte majoritairement sur l'accès à l'alimentation, l'ouverture de compte bancaire, l'établissement de papiers d'identité, la mise en place de la protection sociale, les demandes aides financières, etc...

En 2024, 1 047 ménages soit 1 097 jeunes ont ainsi été orientés pour un entretien ou un accompagnement, vers les référents de parcours. 54% des jeunes accompagnés ont entre 18 et 21 ans et 60% n'ont aucune ressource.

c) Demande de subvention 2025

En 2024, ce dispositif a bénéficié de l'octroi d'une subvention d'un montant de 53 300 €.

En 2025, l'ETAGE a renouvelé la demande de subvention afin de financer un poste de travailleur social à hauteur de 55 120 €

Il vous est proposé d'accorder cette subvention de fonctionnement à l'identique de 2024 soit un montant de 53 300 € et d'approuver la convention jointe au présent rapport.

2 –LA COLOCATION COACHEE

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) a pointé les difficultés rencontrées par certains jeunes à accéder à un logement autonome. Bien souvent, la situation fragile de certains jeunes de 18 à 25 ans, au regard des ressources, de l'autonomie nécessite l'expérimentation d'une autonomie locative transitoire, avant de pouvoir travailler l'accès au premier logement.

Ainsi le dispositif bénéficie de tremplin à des jeunes en précarité, sans expérience locative et en début de parcours professionnel, pour une période de 18 mois. Le dispositif de la colocation coachée, ne répond pas à l'urgence, mais reste une alternative rapidement mobilisable offrant une solution d'hébergement et de soutien à des jeunes fragilisés.

Ce dispositif est mis en œuvre par deux associations, **le TOIT HAGUENOVIENT** (territoire nord du Bas-Rhin) et par **l'ARSEA ESPERANCE** (territoire sud du Bas-Rhin).

a) Offre de service et plus-value du dispositif

L'association sous-loue une chambre meublée au jeune, lequel paie une redevance mensuelle (entre 250 et 330 €) nécessitant ainsi que le jeune ait un minimum de ressources (a minima Contrat d'Engagement Jeune) ou soit en tout début de parcours professionnel. Les logements se situent à des endroits stratégiquement dynamiques, sur le territoire bas-rhinois, afin de favoriser l'accès à l'insertion professionnelle des jeunes. Le jeune signe un contrat d'occupation précaire et bénéficie d'un accompagnement social global de manière à gagner en autonomie. Il est placé en situation de locataire et de ce fait appréhende les droits et devoirs, liés à ce statut.

b) Données qualitative et quantitative pour l'année 2024

- Association LE TOIT HAGUENOVIENT : 10 places

En 2024, l'association a maintenu son offre de logement de 10 places au regard de la demande et des besoins exprimés. La localisation des logements est centrée sur deux secteurs : Haguenau (3 F4) et à Saverne (1 F3).

Le TOIT HAGUENOVIENT a été destinataire de 18 nouvelles demandes de prise en charge en Colocation coachée, suivies de 6 admissions en hébergement. Les Missions Locales et les associations, notamment du champ de la protection de l'enfance sont les principaux

prescripteurs des orientations. Sur l'année, 14 jeunes ont été hébergés et accompagnés, 56 % ont entre 18 et 20 ans. Les jeunes accueillis ont, en point commun, une rupture ou une grande distance avec les liens familiaux et, pour certains, un contexte très conflictuel. 4 jeunes ont accédé au logement autonome.

- Association ARSEA ESPERANCE : 26 places

En 2024, l'association a maintenu le nombre de logements qui avait été réduit en 2023 du fait d'un nombre de demande d'admission limitée. La localisation des logements est centrée sur 2 secteurs : Sélestat (1 F3 - 5 F4) et Molsheim (2 F4). L'association a entrepris d'importants travaux de remise en état, rénovation de ses logements pour améliorer le confort des jeunes et à les encourager à profiter des espaces communs de partage.

En 2024, ARSEA ESPERANCE a hébergé et accompagné 18 jeunes, réceptionné 18 nouvelles demandes d'hébergement et procédé à 2 nouveaux accueils. Les Missions Locales restent le principal orienteur, suivent les établissements spécialisés et les services sociaux de secteur. L'association a développé des actions collectives auprès du public de la Mission Locale de Sélestat et Molsheim. 6 jeunes ont pu intégrer un logement autonome.

Comme les années précédentes, l'association relève que la quasi-totalité des jeunes accueillis au sein de ce dispositif ont vécu avant leur arrivée des périodes complexes et leur parcours est bien souvent jalonné de ruptures diverses ou de parcours institutionnel au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les fragilités psychologiques relevées, nécessitant des suivis spécialisés, se confirment, voire s'amplifient. Un grand nombre de demandes d'accueil ont été annulées ou abandonnées. En effet, les orientations s'avèrent souvent inadaptées et pas suffisamment préparées en amont. Le profil de ces jeunes ne correspondant pas toujours au dispositif du fait d'absence totale de ressources, de précarité et fragilité qui nécessitent d'autres formes de prise en charge.

Pour les jeunes sans ressources, au profil plus fragile, l'accès au dispositif n'est donc pas possible. Face à ce constat et pour répondre au besoin du territoire, ARSEA ESPERANCE co-construit avec la Mission Locale de Sélestat une nouvelle offre à destination des jeunes en situation d'urgence, en errance et sans ressources. Ce dispositif s'adressera à 2 jeunes qui, dès stabilisation, pourront glisser vers la Colocation coachée et, de ce fait, rester dans une logique de parcours.

Ce dispositif sera financé principalement par les Communautés de Communes du secteur d'intervention et sera mis en œuvre dernier semestre 2025. L'association n'a pas sollicité de subvention supplémentaire pour ce projet.

c) Demande de subvention 2025

En 2024, l'association LE TOIT HAGUENOVIEN a été financée à hauteur de 25 625 € pour la mise en œuvre du dispositif pour 10 places et l'association ARSEA ESPERANCE à hauteur de 40 795 € pour le financement de 23 places.

Pour 2025, LE TOIT HAGUENOVIEN sollicite une subvention identique et 40 800 € sont demandés pour l'association ARSEA ESPERANCE.

Il vous est proposé pour 2025 :

- de maintenir le même montant de financement que pour l'année 2024 et d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 625 € au TOIT HAGUENOVIEN et une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 795 € à ARSEA ESPERANCE, soit un montant total de 66 420€,

- d'approuver les conventions de partenariat, jointes au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et chacune des deux associations.

3- LE PASS'ACCOMPAGNEMENT

Dispositif phare de la collectivité en faveur des Jeunes, le Pass'Accompagnement, outil du PDAHLPD, permet l'accompagnement vers l'insertion socio professionnelle et l'accès et le maintien en logement, pour un public jeune, vulnérable, de 18 à 25 ans. Il permet pour certains jeunes également dès la signature d'un bail, de sécuriser l'entrée en logement. Le dispositif propose un accompagnement global personnalisé.

La mise en œuvre de ce dispositif est assurée par 2 associations, **l'ETAGE** et **l'ARSEA GALA** :

- l'association l'ETAGE est chargée d'accompagner en file active 140 jeunes par mois inscrits dans le dispositif avec une compétence géographique sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.
- l'association ARSEA GALA est chargée d'accompagner en file active 70 jeunes par mois sur l'ensemble du département prioritairement hors Eurométropole de Strasbourg.

a) Offre de service et plus-value du dispositif

L'objectif du dispositif vise la stabilisation durable de la situation d'un public de jeunes en situation de précarité, à les accompagner et rendre possible un accès en logement, voir orienter vers de l'hébergement accompagné en fonction de la situation.

Après validation de la candidature, par les services de la Collectivité européenne d'Alsace, un référent unique de parcours est désigné et assure l'accompagnement de chaque jeune, par le biais d'un « contrat d'objectif ». Cet accompagnement est adapté à la situation singulière de chaque jeune et peut porter sur une démarche active d'insertion sociale, une recherche de formation professionnelle adaptée, la mise à l'emploi, la gestion budgétaire, la recherche d'un hébergement adapté à la situation du jeune, d'un logement autonome et/ou le maintien dans le logement actuel.

Par l'intermédiaire de contacts, de bilans d'étape et de sortie, le référent rend compte au service en charge de la gestion du dispositif à la Collectivité européenne d'Alsace, de l'évolution de la situation individuelle, de chaque jeune suivi. Cet accompagnement se réalise au travers de contacts réguliers et peut durer jusqu'à 24 mois.

En outre, en matière de logement, le dispositif permet de garantir la solvabilité du jeune vis-à-vis d'un propriétaire, via le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et de soutenir l'insertion sociale et professionnelle du jeune, par des aides financières ponctuelles.

b) Données qualitative et quantitative globales pour l'année 2024

Les deux associations ont accompagné sur l'année 319 jeunes, en 2024. Le service Logement et insertion des Jeunes (SLIJ) a été destinataire et instruit 121 nouvelles demandes d'accompagnement, dont 101 ont fait l'objet d'un accord de prise en charge. Parmi eux, 71 des jeunes sont isolés, 5 avec enfant, l'âge moyen est de 20,8 années, la moyenne des ressources est de 1 173 €.

En 2024, 47,5% des nouveaux jeunes entrant dans le dispositif, ont connu un parcours ASE, dont 42,5% en sortie directe de prise en charge (établissement ou assistante familiale).

On note un ralentissement pour l'année 2024, des orientations réceptionnées (- 23,9% par rapport à 2023) qui peut s'expliquer de façon globale par des profils des jeunes plus fragiles avec peu ou pas de ressources et à la montée en charge et structuration rapide mi 2024, de nouveaux dispositifs en lien avec la Direction de l'ASE. Dans un maillage territorial proposant de nouvelles offres d'accompagnement pour les jeunes, les référents en charge des orientations doivent s'approprier de nouvelles modalités et critères.

Le dispositif a permis à 77 jeunes d'accéder au logement (77 en 2023, 92 en 2022), de sécuriser l'entrée en logement dès la signature du bail, par un accompagnement adapté. (51 bailleur social, 19 bailleur privé et 7 en résidence sociale, 56 au niveau de l'ETAGE et 21 pour GALA).

Les deux associations notent une fragilisation accrue des jeunes accompagnés. Par ailleurs, dans un contexte de raréfaction de l'offre de logement et de l'augmentation des loyers, la difficulté d'accès au logement perdure pour les jeunes et pour les plus vulnérables, s'accroît. Ce phénomène prégnant sur l'Eurométropole de Strasbourg progresse sur d'autres villes attractives du Bas-Rhin

- Association l'ETAGE

En 2024, l'association a pris en charge 60 nouvelles situations et accompagné au total 187 ménages (dont certains avec enfant à charge). L'âge moyen est de 21,9 années. La grande partie des nouveaux jeunes accompagnés, 58,3% ont bénéficié d'une prise en charge par les services de l'ASE. Aussi, les services et établissements ASE pour 48%, restent les principaux orienteurs des demandes d'accompagnement, suivi des orientations émises par l'ETAGE.

Le public accompagné bénéficie en fonction de leur problématique des ressources support de l'association, telles des consultations auprès de psychologue, infirmière, interprète, juriste.

L'ETAGE note des possibilités d'emploi sur les métiers en tension pour les jeunes accompagnés. Malgré l'entrée en logement et la sécurisation dès l'accès pour 56 jeunes, la crispation autour des difficultés déjà constatées se poursuit, en 2024. En effet, tout comme en 2023, la prospection auprès des bailleurs privés s'avère difficile et l'accès au logement de manière générale pour le public jeune en situation de précarité, reste tendu.

- Association ARSEA GALA

En 2024, l'association a pris en charge 41 nouvelles situations et accompagné au total 123 ménages (dont certains avec enfant à charge) et permis l'accès, la sécurisation de l'entrée au logement pour 56 jeunes. Concernant les nouveaux jeunes accompagnés en 2024, 31,7% ont bénéficié d'une prise en charge ASE. Contrairement aux années précédentes, les Missions Locales ne sont plus les principaux orienteurs des demandes d'accompagnement. Les orientations issues d'autres services de l'ARSEA augmentent. Par exemple, l'augmentation du nombre de jeunes pris en charge en famille d'accueil est observée, avec un accompagnement parfois plus complexe.

Cette année, 21 ménages accompagnés ont accédé au logement autonome. Ce nombre plus favorable qu'en 2023, met tout de même en lumière le durcissement du phénomène constaté depuis la crise sanitaire. En effet, l'accès au logement des jeunes est rendu difficile en raison de l'augmentation des loyers, le peu de vacance de logement et au regard du profil des jeunes.

L'association et la Collectivité européenne d'Alsace notent les difficultés croissantes des jeunes aux profils les plus fragiles avec des problématiques complexes, notamment ceux pour lesquels l'histoire de vie a été compliquée et en raison d'un parcours morcelé, qui

nécessitent des accompagnements différents. En outre, bien souvent ces jeunes ont des ressources financières nulles ou trop basses et de ce fait, ne peuvent accéder au dispositif.

Aussi, afin de répondre aux besoins identifiés, l'association a débuté à compter juillet 2024 suite au COPIL, de manière expérimentale, l'accompagnement renforcé jusqu'à 10 mesures pour des jeunes avec des profils qui ne répondent pas aux critères habituels d'entrée dans le dispositif. Il s'agit de jeunes avec des ressources financières plus faibles, voire nulles avec toutefois une situation socio-professionnelle en construction.

Cette nouvelle modalité n'aura pas d'impact financier sur le montant alloué à l'association et se poursuit sur l'année 2025.

c) Demande de subvention 2025

En 2024, l'association L'ETAGE a été financée à hauteur de 286 751 € pour l'accompagnement de 140 jeunes par mois sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Par ailleurs, un co-financement du dispositif est assuré dans le cadre d'une convention au titre du Fonds Social Européen (FSE).

L'association ARSEA GALA a été financée à hauteur de 207 015 € pour l'accompagnement de 70 jeunes par mois sur le territoire bas-rhinois

Pour 2025, l'ARSEA GALA sollicite une subvention d'un montant de 209 531 €.

L'association L'ETAGE sollicite une augmentation, justifiée par le coût supplémentaire des mesures Ségur et afin de maintenir la capacité d'intervention globale au profit des publics de la CEA, soit un montant de subvention de 298 745 €.

Il vous est proposé pour 2025 :

- de maintenir le même montant de financement que pour l'année 2024 et d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 286 751 € à l'association L'ETAGE et une subvention de fonctionnement d'un montant de 207 015 € à l'ARSEA GALA, soit un total de 493 766 €,

- d'approuver les conventions de partenariat, jointes au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et chacune des deux associations.

L'ensemble des propositions a fait l'objet d'un avis favorable de la 4^e Commission Solidarité, Habitat, Insertion et Lutte contre la pauvreté qui s'est réunie en date du 8 septembre 2025.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre de l'année 2025, des subventions de fonctionnement aux associations chargées de la mise en œuvre des dispositifs d'insertion et logement jeunes sur le territoire bas-rhinois, telles que figurant dans le tableau ci-dessous et selon le détail joint en annexe financière au présent rapport, pour un montant total de 613 486 € ;

Dispositif/Association	Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025
<u>Plateforme Jeunes</u> Association l'ETAGE	52 000 €	53 300 €	53 300 €
<u>Colocation Coachée</u> ARSEA Espérance Le TOIT	39 800 € 25 000 €	40 795 € 25 625 €	40 795 € 25 625 €
<u>Dispositif Pass Accompagnement</u> Association l'ETAGE ARSEA GALA	279 757 € 201 966 €	286 751 € 207 015 €	286 751 € 207 015 €
TOTAL	598 523 €	613 486 €	613 486 €

- d'approuver les termes des cinq conventions, jointes au présent rapport, à conclure avec les associations bénéficiaires susmentionnées et de m'autoriser à les signer ;
- de préciser que ces subventions seront versées selon les modalités détaillées dans les conventions, à conclure avec les associations bénéficiaires, jointes en annexe soit : 80% en 2025, ce qui représente la somme de 490 789 €, et les 20% restant en 2026, comme le prévoit l'autorisation d'engagement votée à hauteur ;
- de préciser que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes au budget primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P248	P248O002	P248E09	P248O002T19	(3448) 65 -65748 - 424	53 300 €
P248	P248O002	P248E09	P248O002T20	(3448) 65 -65748 - 424	493 766 €
P248	P248O002	P248E09	P248O002T21	(3448) 65 -65748 - 424	66 420€
				TOTAL	613 486€

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.